

Refondre le système fiscal, une obligation pour la justice fiscale, sociale et environnementale !

Dans l'attente qu'un gouvernement voit le jour, la fiscalité devient un sujet crucial depuis plusieurs jours entre les tenants du « moins d'impôts » et ceux qui, au vu de la situation budgétaire catastrophique due aux politiques fiscales de ces dernières années, semblent retrouver un peu de raison sur ce sujet en prônant une hausse d'impôts.

Si certains appellent à des sacrifices budgétaires, c'est-à-dire poursuivre la réduction de la dépense publique quoi qu'il en coûte socialement, Solidaires Finances Publiques plaide en faveur de recettes supplémentaires avec dans un premier temps :

- la taxation des dividendes,
- le rétablissement d'un véritable impôt sur la fortune, progressif, dont la base taxable serait constituée des patrimoines immobiliers et financiers,
- la fin du prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Ne nous trompons pas de cibles, il y a des sacrifices qui sont moins douloureux pour certains qui n'ont pas que l'amour en héritage. Comme le démontre le dernier rapport d'Oxfam [Super-héritages : le jackpot fiscal des ultra-riches](#) : « les super-héritiers français, soit le top 0,1% des héritiers-es, reçoivent environ 13 millions d'euros – soit 180 fois l'héritage médian – et ne paient, en moyenne, que 10 % d'impôt dessus tandis que 80% des Français-es ne reçoivent aucune donation du vivant et que parmi celles et ceux qui héritent, 9 sur 10 touchent moins de 100 000€ ».

En matière de fiscalité patrimoniale et successorale comme pour l'ensemble des domaines de la fiscalité, la revue des niches fiscales pour la suppression de celles qui sont coûteuses et inefficaces, doit être une priorité pour la constitution du budget 2025.

Aussi, il faut mettre fin aux vieilles recettes budgétaires libérales, l'innovation réelle se trouve plutôt dans la refonte du système fiscal basée sur la justice et la redistribution :

- la fin de la baisse des impôts de production qui a engendré une chute de rentrées fiscales de 14 milliards d'euros depuis 2021 et une perte d'autonomie financière toujours plus grande pour les collectivités locales.
- la mise en place d'un Impôt sur les sociétés (IS) progressif.
- établir une progressivité régulière de l'impôt sur le revenu en revoyant le barème et en intégrant l'ensemble des revenus et en revalorisant le taux supérieur.